



TREGA' INFOS

Joyeuses
Fêtes
de
Fin d'Année

Mairie de Trégarantec

Ti-Kêr Tregarantec

Bulletin d'informations municipales

N°11/ Décembre 2023

MÉMENTO

Le Maire et les adjoint.e.s : vous reçoivent sur rendez-vous

Numéros d'urgence/service de garde

Pompiers : ☎ 18 ou 112

Gendarmerie : ☎ 17 ou 02.98.83.00.40

Médecin/dentiste de garde: ☎ 15

Pharmacie de garde: ☎ 3237

Ambulances : ☎ 15

Electricité : ☎ 08.10.33.30.29

Service eau/assainissement collectif (CLCL) -
☎ 02.98.83.02.80.

Ambulance : du lundi au samedi, de 20h à 8h et dimanche/jour férié, faire le 15.

Maison de l'emploi / France services Lesneven
8h30-12h/13h30-17h30 (16h30 le vendredi)
☎ 02.98.21.13.14 ou accueil@maison-emploi-lesneven.fr.

Déchetterie de Lesneven : ouvert du Lundi au samedi 9h- 12 h ; 14h-17h45 (fermeture à 11h les 1^{ers} samedis de chaque mois.

Maison de l'enfance :

Crèche/Multi-accueil ☎ 02.98.83.66.50.

Centre de Loisirs/Garderie périscolaire ☎
02.98.83.69.33 ou ploudaniel@epal.asso.fr

Relais Enfants Parents Assistantes

Maternelles : repamdeslegendes@gmail.com

ou ☎ 06.47.82.78. 48.

Marché bio: Le samedi matin de 9h45 à 13h00

La mairie est ouverte au public les mardis, jeudis et vendredis de 9H00 à 12h30, lundis et mercredis de 8h30 à 12h30

Tél : 02.98.83.61.65

mairie.tregarantec@wanadoo.fr

<https://tregarantec.bzh/>  mairie de Trégarantec

VIE MUNICIPALE / BUHEZ AN TI KER

MOT DU MAIRE

A l'aube de cette nouvelle année, je tiens à vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année et présenter ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, en mon nom, au nom du conseil municipal et du personnel communal nos vœux de bonne et heureuse année 2024.

Je souhaite adresser un message de soutien et de réconfort à celles et ceux qui sont isolés ou touchés par la maladie ou le deuil.

Beaucoup d'évènements ont pu être organisés grâce à vous, grâce aux associations, grâce à l'ensemble de l'équipe municipale et des agents communaux, je tiens à vous remercier chaleureusement.

Je vous souhaite une excellente année, que vous puissiez profiter des moments qui rempliront votre année de bonheur avec votre famille et vos amis.

Prenez soin de vous et de vos proches

Belle et heureuse année 2024.

Bloavez Mad !

Yann TOUDIC

CONSEIL MUNICIPAL

Les procès-verbaux de conseils municipaux sont consultables en ligne sur le site internet de la mairie <https://tregarantec.bzh> ou directement auprès du secrétariat de Mairie.

ARRETE DE CIRCULATION

Arrêté temporaire n° 23-AT-3391 portant réglementation de la circulation Route(s) départementale(s) n° D0032

À compter du 02/01/2024 et jusqu'au 26/01/2024, de 08 h 00 à 18 h 00, les prescriptions suivantes s'appliquent sur la route D0032 du PR 17+0690 au PR 18+0129 (TREGARANTEC) situés hors agglomération.

La circulation est exclusivement alternée au moyen de signaux lumineux temporaires.

La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 50 km/h.

Le dépassement des véhicules, autres que les deux roues quand la situation le permet, est interdit.

L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits pendant toute la période des travaux. Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux véhicules des forces de l'ordre, de secours, d'exploitation de la route et de l'entreprise quand la situation le permet. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

INFLUENZA AVIAIRE MESURES DE PROTECTION RENFORCEE

Compte tenu du risque élevé et de la situation fortement évolutive, des mesures de prévention renforcées s'appliquent avec deux objectifs : éviter l'exposition des oiseaux domestiques au virus par des mesures de protection et augmenter la vigilance sur les populations d'oiseaux domestiques ou sauvages.

Par conséquent, la préfecture informe des mesures de prévention sont rendues obligatoires pour tout détenteur de volailles ou autres oiseaux captifs de la commune ;

L'ensemble des mesures applicables est décrit dans l'arrêté ministériel du 25 septembre 2023.

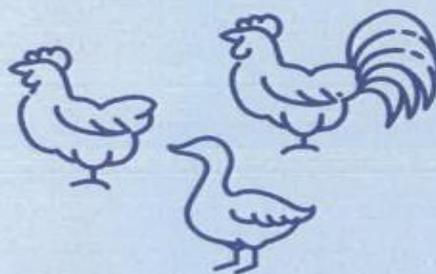


Il est rappelé aux particuliers détenteurs de basse-cour ou autres oiseaux captifs élevés en extérieur sont tenus de se déclarer auprès de la mairie via le site Mes démarches <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particuliers/effectuer-une-declaration-55/article/lutter-contre-l-INFLUENZA-AVAIRE-498> ou le Cerfa 15472*02 disponible sur le site de la Préfecture <https://www.service-public.fr>

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES-COURS

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, **vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :**

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.



Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune - www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
Arrêté du 24 février 2006 - www.legifrance.gouv.fr

PAR AILLEURS, L'APPLICATION DES MESURES SUIVANTES, EN TOUT TEMPS, EST RAPPELÉE :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée

Conservé les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

→ <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>

REFERENTS COMMUNAUX

DÉFENSE	CNAS	SÉCURITÉ ROUTIERE	SDEF	ÉCOLES	HANDICAP	INCENDIE ET SECOURS	ÉGALITÉ HOMMES FEMMES	INFORMATIQUE TOURISME CULTURE	MARPA
Yann TOUDIC	Maryse LOAEC	Yann TOUDIC	Yann ALANOU	Maryse LOAEC	Maryse LOAEC	Yohann COEFFEUR	Sandra CAM	Yann TOUDIC	Maryse LOAEC
Yann ALANOU	Sandra CAM	Sandra CAM	Yann TOUDIC				Anne BERROU		Magali CORRE
			Romuald BOIVIN						

SAPEURS POMPIERS DE LESNEVEN – DISTRIBUTION DE CALENDRIERS 2024



Message du SDIS 29 / centre d'Incendie et de Secours de Lesneven :

« Les sapeurs-pompiers de Lesneven réalisent actuellement leur tournée de calendrier jusqu'au 15 janvier 2024. Toujours riche en échanges, la rencontre avec les habitants de notre territoire est souvent l'occasion pour bon nombre d'entre eux de prouver leur reconnaissance à un service public qui leur est cher. Nous tenons à vous remercier de l'accueil que vous saurez leur réserver. Votre geste nous encourage à poursuivre notre engagement envers les populations pour lesquelles nous répondons présents au quotidien. Les sapeurs-pompiers se présenteront à vous, toujours en tenue. Les sapeurs-pompiers de Lesneven vous souhaitent par avance de bonnes fêtes de fin d'année »

SONDAGE « INSTALLATION D'UNE MACHINE A PAIN »

1- Souhaitez vous voir un distributeur de baguette sur la commune ?

- OUI
 NON

2. Si la commune disposait d'un distributeur à pain a quelle fréquence l'utiliserez vous ?

- Tous les jours
 Deux à trois fois par semaine
 Une fois par semaine
 Jamais

3. Ou aimeriez vous voir sur la commune, l'implantation de la machine ?.

- Place François Morvan
 Proche de la Mairie
 Proche de l'espace du Temps libre
 Autres Précisez :

4. Choix du pain.

- Baguette traditionnel
 Baguette classique
 Les 2

5. Observations / commentaires



(Une seule réponse possible pour chaque question
 Retour du sondage pour le 15 janvier 2024 (par mail ou par courrier)
 Merci pour votre contribution !

BROYAGE DES SAPINS DE NOEL

La commune de Trégarantec, en partenariat avec la CLCL, vous propose de donner une nouvelle vie aux vedettes des fêtes de fin d'année, les sapins de Noël ! Vous pouvez ainsi venir déposer votre sapin de Noël, à compter du 2 janvier 2024, sur l'espace réservé à cet effet au niveau du parking de la salle polyvalente, pour que celui-ci soit ensuite broyé et repartir gratuitement, si vous le souhaitez, avec du broyat. N'oubliez pas de prévoir des contenants pour cette récolte.



Attention, seuls les sapins sans décoration, sans sac à sapin, extrait de leur pot et sans neige artificielle seront acceptés."

RESULTAT DU RECENSEMENT 2023 DE LA POPULATION

Par courrier en date du 8 décembre 2023, l'INSEE informait la commune des chiffres officiels relatifs à la population légale tels qu'ils ressortent du recensement réalisé en début d'année.

A compter du 1^{er} janvier 2024, la population totale de la commune s'élève donc à 638 habitants.

VŒUX DU MAIRE RAPPEL



COUPON RÉPONSE

A retourner au secrétariat de Mairie

Nom : _____

Prénom : _____

Participera à la cérémonie des vœux du Maire Samedi 27 janvier 2024

Nombre de personnes du foyer présent : _____

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE - CONSEIL

Dans votre logement aussi, chaque geste compte pour **réduire votre consommation d'énergie** tout au long de l'année.
- 1°C de température de chauffage, c'est 7% de consommation de chauffage en moins.



Comment choisir la bonne température ?

- **19°C pour les pièces occupées**
- **16°C hors période d'occupation**
- **8°C si inoccupées plus de deux jours**

Des petits gestes simples pour de grandes économies dès maintenant

- Fermer les volets ou les stores la nuit, pour maintenir une bonne température intérieure
- Vérifier joints et ferme portes pour préserver/conservé au maximum la température à l'intérieur de vos locaux
- Nettoyer et entretenir les filtres de vos équipements de chauffage (production et distribution) pour optimiser la durée de vie de votre matériel et garantir la qualité de l'air dans vos locaux
-

Aller plus loin pour des économies durables

- Entretien régulièrement votre chaudière pour garantir son bon fonctionnement et prolonger sa durée de vie permet également d'éviter une augmentation potentielle de ses consommations d'énergie de 8 à 12%
- Calorifuger les canalisations véhiculant des fluides thermiques (eau chaude sanitaire, chauffage, ventilation)
- Désembouer les circuits de chauffage (purge de vos réseaux) permet d'éviter une perte d'efficacité de l'ordre de 17%. La mise en place d'un déboureur peut apporter une solution semi-automatisée plus pérenne.

- Étudier la possibilité d'installer un pilotage centralisé et automatisé de votre chauffage pour réduire jusqu'à 20% le gaspillage énergétique
- Installer un récupérateur de chaleur sur votre groupe de froid pour alimenter votre circuit de chauffage

PREVENTION DES ACCIDENTS AU MONOXYDE DE CARBONE



En période hivernale, l'actualité est marquée chaque année par la survenue de situations dramatiques liées aux intoxications au monoxyde de carbone (CO), lourdes de conséquences pour la santé des personnes.

Provocant plusieurs décès par an, ce gaz inodore et invisible est la première cause de mortalité par gaz toxique en France. Sur la période du 1er septembre 2022 au 30 novembre 2023, 50 signalements d'intoxication accidentelle dans des logements et établissements ont été déclarés dans le département du Finistère impliquant 169 personnes dont 40 personnes ont été transportées vers un service d'urgence.

Le monoxyde de carbone résulte plus particulièrement d'une mauvaise combustion des dispositifs fixes de production d'eau chaude et de chauffage, quelle que soit la source d'énergie utilisée (gaz, fuel, pétrole, bois...), associée le plus souvent à une insuffisance de ventilation.

Les appareils mobiles à combustion non raccordés, et notamment les chauffages d'appoint utilisés en continu, sont des dispositifs susceptibles de conduire également à des émanations importantes de ce gaz toxique.

Il en est de même de l'utilisation inappropriée, dans des espaces clos lors de travaux ou de circonstances particulières (tempêtes, inondations, coupures d'électricité ...), de matériels équipés d'un moteur thermique (ex : groupes électrogènes ou motopompes). Ces derniers doivent impérativement être placés à l'extérieur des locaux.

CONSEILS DE PREVENTION

Le maintien d'une aération permanente dans les locaux, la vérification des équipements et de leurs conditions d'installation ainsi que l'entretien des conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié au moins une fois par an demeurent les principaux gages de sécurité.

En cas de suspicion d'une intoxication au monoxyde de carbone (maux de tête, nausées, vomissements...), les consignes de bonne conduite sont les suivantes :

- à Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
- à Arrêter les appareils de combustion si possible ;
- à Faire évacuer les lieux ;
- à Appeler les secours (112, 18 ou 15, 114 pour les personnes malentendantes, ou un centre antipoison Angers : 02 41 48 21 21)
- à Ne réintégrer les locaux qu'après l'avis d'un professionnel.

VIE PAROISSIALE - Buhez ar barrez

Calendrier des messes

Dates	CLCL Lesneven
Vend 22/12	Le Folgoet 18h30
Sam 23/12	Guisseny 18h00 Lesneven 18h00
Dim 24/12	Le Folgoet 11h00 Lesneven 18h00 Ploudaniel 18h30 Le Folgoet 22h00
Lundi 25/12	Brignogan Plage 10h30
Mardi 26/12	Le Folgoet 18h30
Merc 27/12	Le folgoet 18h30

CHEZ NOS VOISINS – Ha Tro-War

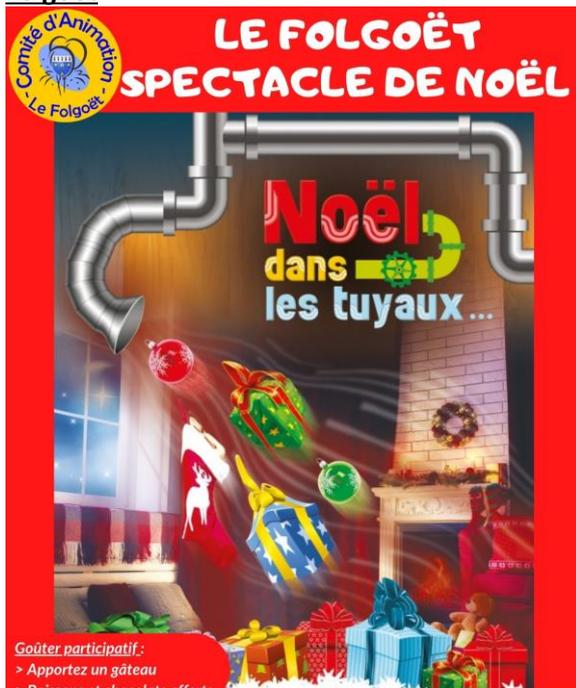
Noël à Meneham Programme du 26 au 28 décembre :

- chasse au trésor, mardi 26 et jeudi 28 décembre, entre 9h30 et 12h30
 - escape game, mardi 26 et jeudi 28 décembre, entre 13h30 et 16h30
 - balade en calèche, mercredi 27 décembre, entre 15h et 17h
 - jeux bretons, mercredi 27 décembre, de 14h à 18h.
- Et une mini roue de Noël du mardi 26 au jeudi 28 décembre !

Programme du week-end du 23-24 décembre :

- marché de Noël de 11h à 19h (14h à 16h le 24 décembre)
- conte "Vent frais, coeurs chauds" de Céline Gumuchian, samedi 23 décembre à 16h30
- balade en calèche, samedi 23 décembre entre 15h et 17h
- le Père Noël à vélo, samedi 23 décembre dès 15h30 et en plus : jeux bretons, vanniers et mini roue !

Arbre de Noël à destination de tous les habitants le territoire organisé par le comité d'animation du Folgoët



LE FOLGOËT SPECTACLE DE NOËL

Noël dans les tuyaux...

Goûter participatif :
> Apportez un gâteau
> Boissons et chocolats offerts

DIMANCHE 17 DÉCEMBRE
SALLE KERMARIA
15h00

Entrée gratuite !

www.planetemes.fr

La délégation APF France handicap vous propose un temps de rencontre tous les premiers lundi du mois dans la salle communale de plouvien. Nous serions heureux d'échanger avec vous ou simplement vous rencontrer autour d'un jeu ou d'un café. Si vous souhaitez aussi devenir bénévole et accompagner les personnes en situation de handicap vous êtes bienvenus. Vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante dd.29@apf.asso.fr ou au 02 98 47 07 70.

Week-end gonflé : 13 et 14 janvier 2024 à l'espace Kerjezequel (Lesneven) organisé par l'APE du vieux puits de Kernilis



6^{ème} édition

WEEK-END GONFLÉ

Le 13 & 14 JANVIER 2024

Ouverture : de 10h à 18h

Espace Kerjezequel à LESNEVEN

9€ FORMULE ANNIVERSAIRE
Sur réservation : ape.kernilis@gmail.com
Entrée + goûter

6€ l'entrée gratuit - 2 ans
Gratuit pour les accompagnants

10€ Pass 2 jours

Petite restauration sur place

Acceptée

Tout mineur doit impérativement être accompagné d'un adulte responsable

Forum des métiers en uniforme - Samedi 13 janvier 2024 - Plouider



PLOUIDER

FORUM

des métiers en uniforme

SAMEDI 13 JANVIER 2024
DE 09H30 À 12H30
ESPACE ROGER CALVEZ

PLUS DE 400 METIERS - TOUS NIVEAUX

SANTÉ - MÉCANIQUE - SÉCURITÉ
- INFORMATIQUE - RECHERCHE -
- COMPTABILITÉ - GESTION...

AVEC LA PARTICIPATION DE

Police, Armée de l'Air, SNCF, etc.



06.04.09.57.99

**Groupe entraide des familles
endeuillées** : groupe de parole
le 18 janvier 2024 à Lesneven à
14h15. Inscription au



Portes ouvertes : MFR de Plabennec
et Ploudaniel. Vendredi 26 Janvier
2024 (de 17h à 19h) et Samedi 27
Janvier 2024 (de 9h à 17h). *Possibilité de Rendez-vous
en semaine (du lundi au samedi)*. Renseignements au
02.98.40.40.73 - mfr.plabennec@mfr.asso.fr.
www.mfr-plabennec-ploudaniel.fr

la recyclerie est fermée du 17 décembre 2023 au 05
janvier 2024 (magasin et dépôt), réouverture le
samedi 6 janvier aux horaires habituels.

Kig Ha Farz Dimanche 7 janvier 2024 organisé par
l'hospitalité diocésaine de Lourdes- Salle Brocéliande
de Ploudaniel à partir de 12h30 / adulte 14 euros,
enfant 8 euros, emporté 12 euros boisson non
comprise. Renseignements au 06.11.54.28.31

Petites annonces :

Recherche personne, secteur Lesneven ou communes
proches, pour donner cours de français à un élève de
2nde générale, 2 heures par semaine - 15 euros de
l'heure. Contact au 06.82.38.07.51